

ARRÊTÉ n° Arr20230807-051 portant
Péril imminent suite à l'incendie d'une habitation au lieu dit « Le Moulin du Moine »

Le Maire de la commune de CETON (Orne),

VU l'article L.213-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le sinistre par incendie survenu le dimanche 6 août 2023 dans une habitation située au lieu-dit « Le Moulin du Moine »,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement de l'habitation, reconnaît l'état de péril imminent,

CONSIDÉRANT la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité par les services techniques de la commune de Ceton au lieu dit « Le Moulin du Moine »,

ARRÊTE

Article 1. : Au vu du risque d'effondrement de l'habitation partiellement détruite par un incendie au lieu dit « Le Moulin du Moine », le dimanche 6 août 2023, **l'accès est interdit à toute personne.**

Les accès doivent être neutralisés par tous les moyens nécessaires. L'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité.

Les fluides (eaux, gaz, électricité) desservant l'habitation doivent être neutralisés.

Article 2. : Un périmètre de sécurité est installé par les services techniques de la commune de Ceton au lieu dit « Le Moulin du Moine ».

L'accès au périmètre de sécurité est interdit à toute personne non habilitée.

Le périmètre de sécurité sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'habitation.



La main levée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

Article 3. : Le présent arrêté est notifié à Monsieur Pierre GOURLAY né le 29/10/1955 à Lillebonne et à Madame Frédérique GOURLAY née le 09/10/1984 à Le Mans, propriétaires de l'habitation au lieu dit « Le Moulin du Moine ».

Article 4 : Monsieur Le Maire ainsi que tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera affichée et publiée conformément à la réglementation.

Fait à CETON, le 7 août 2023

Affiché le 7 août 2023



André BESNIER
Maire